

COMMUNE DE PRIAY

Compte–rendu du Conseil Municipal du 06 mars 2017.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Absents excusés : Christian OWCZAREK, Didier PAUCHET, Fabienne CHARMETANT.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Marie JACOB donne pouvoir à Virginie CHARPENTIER.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur la constitution d'un groupe de commandes concernant les prestations de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux.

DELIBERATIONS

Portant sur le choix du candidat pour la reprise du camping.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 avril 2016 le conseil municipal avait approuvé la vente du camping municipal « L'Escapade ».

Un cahier des charges pour la vente a été établi et envoyé à 5 candidats qui avaient fait part de leur intérêt pour la reprise du camping.

Deux candidats ont déposé leurs offres avant le délai fixé au 14 novembre 2016 et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 novembre 2016 pour l'ouverture des plis :

- MM Baptiste et Maxime BOLOMIER pour un montant de 100 000.00€
- MM Anthony et Christian JEDRZEISKY pour un montant de 175 000.00€

Le 07 décembre 2016 les 2 candidats ont été reçus par la commission d'appel d'offres pour présenter leur projet de reprise.

Une phase de négociation a été entreprise auprès des 2 candidats pour obtenir une nouvelle offre financière.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 07 février 2017 pour analyser les dernières offres reçues suite à cette négociation :

- MM Baptiste et Maxime BOLOMIER pour un montant de 120 000.00 €
- MM Anthony et Christian JEDRZEJSKI pour un montant de 177 000.00 €

Le classement des offres s'établit comme suit, suivant l'analyse des offres en fonction des critères d'attribution du cahier des charges et de l'estimation du Service des Domaines à 195 000 € :

- 1^{er} MM Anthony et Christian JEDRZEJSKI,
- 2^{ème} MM Baptiste et Maxime BOLOMIER.

Devant ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une vente de gré à gré pour un montant de 177 000 € à MM Anthony et Christian JEDRZEJSKI.

Il sera précisé qu'un dépôt de garantie de 5% minimum sera à verser lors de la signature du compromis, et dans l'éventualité où la vente n'aboutirait pas, le paiement du loyer pour la saison 2017 sera exigible.

Adoptée à l'unanimité.

Portant sur les indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 avril 2014 le conseil municipal avait approuvé et fixé les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Cette délibération avait fixé le montant des indemnités en fonction d'un pourcentage de l'indice terminal brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 présente une augmentation de cet indice brut et une nouvelle modification est prévue en janvier 2018.

Il convient donc de délibérer sans faire référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique afin d'éviter de délibérer à chaque augmentation de l'indice brut terminal qui sert de base de calcul des indemnités de fonction des élus.

Adoptée à l'unanimité.

Portant sur la constitution d'un groupe de commandes-prestations de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux.

Dans le souci d'optimiser la gestion des achats et de rationaliser les coûts, 9 communes de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon se sont rapprochées et ont décidé de mettre en œuvre une procédure d'achat commune de prestations de services de nettoyage de la vitrerie de leurs bâtiments respectifs.

C'est ainsi qu'il doit être envisagé la constitution d'un groupement de commandes dans les conditions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes doit être mise en place en vue de l'achat de prestations de services de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux et intercommunaux. Il est proposé que le coordinateur du groupement de commandes soit la commune de Jujurieux, représentée par son maire, Madame Anne BOLLACHE.

Afin de favoriser la plus grande transparence dans la procédure, il est proposé de constituer une Commission d'Appel d'Offres propre au groupement, et de procéder à l'élection de ses membres. Cette CAO du groupement sera composée de membres à voix délibérative qui seront des

représentants élus de chaque collectivité. Pour Priay : titulaire M. Gérard THEVEAUX, suppléant M. Christian HEYBERGER.

Le choix de la procédure conjointe à mettre en œuvre selon le montant estimé de la dépense sera pour une durée de un an, renouvelable trois fois.

La consultation des entreprises de nettoyage aura lieu en avril-mai pour un démarrage de la prestation de nettoyage à compter du mois de septembre. Bien entendu, si le résultat de l'appel d'offres ne permet pas d'avoir un coût moins important que le coût actuel pris en charge par la commune, la commune aura la possibilité de ne pas signer le marché de l'entreprise susceptible d'être retenue.

Adoptée à l'unanimité

Commission urbanisme

La commission s'est réunie le 01 mars.

Elle a étudié les dossiers suivants :

- dépôt de 2 permis de construire aux Commandières : des pièces complémentaires pour finaliser les dossiers ont été demandées.
- 1 demande de certificat d'urbanisme opérationnel chemin Bel Air sur les parcelles D900, D901, D902 : Avis favorable.

Commission communication et nouvelles technologies

Le 17 février s'est tenue une Assemblée Générale du Syndicat d'énergie et d'e-communication de l'Ain. L'information majeure à retenir de cette réunion est la volonté du SIEA de placer la partie "fibre optique" sous la direction d'un Syndicat Mixte qui sera créé pour l'occasion.

La création de cette structure est aussi l'occasion pour le SIEA d'augmenter ses ressources.

En effet, le déploiement de la fibre optique coûte cher, et est malgré tout une nécessité qui se fait de plus en plus pressante. Un Syndicat Mixte pourra ainsi emprunter auprès des banques et partenaires financiers, mais aussi lever l'impôt auprès des contribuables.

Cette piste se concrétiserait soit par la création d'une ligne d'imposition sur les feuilles d'impôts locaux, soit par une contribution forfaitaire de la part de chaque commune. Le montant espéré est d'environ 5 € par personne et par an.

La décision finale d'imposer directement les communes ou les particuliers se prendra lors du vote du budget en avril, mais les réactions sont déjà vives.

Centre Communal d'Action Sociale

La soirée seniors du 04 mars a réuni 70 personnes. Le spectacle a enchanté le public ; ce moment de convivialité a permis aussi de favoriser les échanges entre nos aînés.

Commission Finances de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon

Gilles Majorczyk fait un résumé de la présentation des comptes.

L'augmentation des services et de la masse salariale (ouverture de la crèche de Poncin, augmentation de la fréquentation du périscolaire et du centre de loisirs) explique l'augmentation du budget de fonctionnement : 150 000€.

La baisse de la DGF, l'augmentation des charges pourrait entraîner une hausse de la fiscalité de 5 € par habitant.

Le budget voirie baisserait de 150 000 €.

Conseil communautaire

La vente du camping de Poncin est en cours au prix de 360 000€.

Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain

Une réunion s'est tenue le 14 février 2017 à Bettant.

Une information sur l'état d'avancement du projet GEMAPI a été exposée.

Au 1er janvier 2018, la GEMAPI deviendra une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre.

Cette compétence qui était partagée par plusieurs entités ne favorisait pas une vision stratégique globale. A l'échelle du Bassin Versant de l'Ain elle devrait mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondations.

Le SBVA va disparaître pour se fondre dans une seule structure qui incorporera 4 structures existantes:

- le Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses affluents,
- le Syndicat du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain,
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine et
- le SIVU Lange Oignin intégré à la Communauté de Communes du Haut-Bugey.

Cette nouvelle entité sera composée de 9 EPCI à fiscalité propre.

Chaque communauté de communes aura des conseillers communautaires ou municipaux pour siéger.

Pour notre communauté de communes il y aura 3 conseillers communautaires ou municipaux. Et un référent par commune sera désigné pour une consultation une fois par an.

Pour l'exercice de cette compétence, afin de financer les projets, les collectivités auront la possibilité d'instaurer une taxe fiscalisée sur les bases locales. L'Etat a confié la compétence aux collectivités mais sans transfert de budget. C'est la communauté de communes qui définira la participation.

De 3.30 € par habitant par an actuellement, elle est évaluée à 8.60 € par habitant par an pour l'avenir.

DOSSIERS DIVERS :

Chiffrage pour pose de caméras

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'un chiffrage pour pose de 3 caméras de surveillance est en cours : une positionnée vers la mairie, une vers le monument aux morts et une vers la pharmacie.

Trois consultations ont été faites. Une réunion est programmée avec le commandant ROUX de la gendarmerie de Bourg-en-Bresse pour des demandes de conseils.

Des élus s'interrogent sur la pertinence de cette étude.

Projets pour le bâtiment communal rue de la Rivière.

Trois projets peuvent être envisagés :

- soit la remise en état,
- soit la démolition du bâtiment et sa reconstruction sur 1 ou 2 niveaux,
- soit la démolition et la création d'un parking.

Des consultations pour chiffrer les projets de démolition sont en cours.

INFORMATIONS DIVERSES:

Etat des lieux du fonctionnement de la cantine.

De septembre à février 8 800 repas ont été servis avec une moyenne journalière de 105 repas au début du nouveau fonctionnement de la cantine, pour atteindre actuellement une moyenne de 123 repas.

Les repas sont livrés tous les jours d'école par la société Bourgogne repas. Ils donnent entièrement satisfaction aux enfants.

Un courriel a été adressé aux parents pour leur proposer un autre mode de paiement : le mandat SEPA (paiement par prélèvement). Une étude est en cours pour les inscriptions des enfants à la cantine directement par les parents à partir du logiciel 3DOUEST.

Comité des Fêtes et du Fleurissement de Priay.

Par un courrier du 24 février, Madame la Présidente du CDFF demande une participation de 1 500€ pour l'achat des fleurs et sollicite l'aide des employés municipaux au moment des plantations et des travaux qui en découlent. Malgré le soutien de conseillers municipaux pour aider l'association en manque de bénévoles, Monsieur le Maire refuse toute aide des employés communaux et proposera une subvention de 650 € pour l'achat de plantations.

Compétences "eaux et assainissement"

La loi NOTRe prévoyait le transfert des compétences "eaux et assainissement" aux intercommunalités au 1er janvier 2020. Par un courrier du 24 février 2017, le sénateur Rachel MAZUIR informe que le caractère obligatoire de ce transfert a été écarté; les compétences "eaux et assainissement" sont maintenues dans les compétences optionnelles des Communautés de Communes.

Parrainage aux élections présidentielles.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne donne pas de parrainage.

Vogue et feu d'artifice.

La vogue aura lieu du vendredi 11 août au soir au lundi 15 août 2017.

Le feu d'artifice sera tiré le lundi 15 août.

Course cycliste Vilette-Priay.

Elle aura lieu le 17 avril 2017. La commune recherche des personnes pour le balisage.

Journal le Progrès.

Le journal n'est plus en vente au commerce du village depuis le départ des propriétaires de la boulangerie. Un courrier a été fait à la direction du journal pour résoudre ce problème.

Utilisation du défibrillateur.

Une formation urgence cardiaque aura lieu le 20 juin 2017 à 20 h à la salle des fêtes.

GLOSSAIRE:

SIEA : Syndicat International d'Energie et de E-communication de l'Ain.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

DGF: Dotation Globale de Fonctionnement.

LE MOT DU MAIRE :

Depuis des décennies, le quotidien Le Progrès rythmait la vie du village, porteur de bonnes comme de mauvaises nouvelles. Combien se précipitait chez le marchand pour prendre son « petit noir » en lisant son « canard » ?

Les nouveaux propriétaires de « l'Ami de pain » et la municipalité négocient avec le responsable de ventes du journal le retour de notre « feuille de chou » bien appréciée par nos habitants.

Gérard THEVEAUX